

http://tousencolo.fr/questions-pratiques-adhesion-pxl-15_51.html

Adhésion

ADHESION A L'ASSOCIATION :

La cotisation annuelle à l'Association est nécessaire pour utiliser ses services, du fait de son statut d'association loi 1901 à but non lucratif.

Cette cotisation est de :

22,50 € à régler en sus du prix du séjour.

Cette adhésion étant familiale, elle est due une seule fois pour une famille et par année civile; à renouveler chaque année.